L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 6 JUIN 1877. 30me Année.

DUFOUR & LIBBY,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI MATIN, 6 JUIN.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par A. Marks, Levy & Co., au No 32 de la rue des Magasins, marchandises sèches, linge, lin, "sacings," bretelles, etc.

SPECTACLES.

Mercredi, 6 juin 1877.

ACADÉMIE.—A midi et le soir. Le Professeur Grelin.—Le spiritualisme démasqué.

ALCAZAR.—Chansonnettes, opérettes, etc.

Le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Pacifique.

Le rapport de M. Wheelock, président de la compagnie "N. O. Pacific railway Co.," à sa direction, est daté du 1er juin 1877. Il rappelle que la compagnie s'est fondée en juin 1875, pour relier notre ville avec Shreveport sur la rivière Rouge et Marshall, dans le Nord-Est du Texas. Après beaucoup d'efforts, les listes de souscriptions ont atteint $854,600, et la compagnie a de suite commencé les travaux et fait des contrats avec le major James, fermier de pénitencier.

Le rapport se plaint du peu d'encouragement que l'entreprise a trouvé à la Nouvelle-Orléans et relate les démarches faites par le président à Washington pour faire admettre en ligne comme l'un des embranchements du grand chemin de fer Pacifique du Sud. Si la taxe eût été votée à la Nouvelle-Orléans, la compagnie eût reçu de cette source un demi-million de dollars par an et eût pu continuer les travaux, jusqu'à ce qu'on eût obtenu du gouvernement fédéral une garantie pour l'intérêt des Bons qu'il eût fallu émettre pour compléter l'équipement du chemin.

Le rapport n'indique pas comment la compagnie compte remplacer les ressources que lui eût données la taxe et ne dit pas si, depuis le vote, il y a eu de nouvelles souscriptions. Ce rapport est suivi d'un tableau des souscriptions dans les paroisses autres que la Nouvelle-Orléans formant un total de $640,300, mais nous ne trouvons pas le chiffre des souscriptions recueillies en ville seulement. Un autre tableau contient un extrait des livres, et fournit les chiffres suivants :

Total des souscriptions	$854,600, dont
	$301,940 déjà reçus,
	$97,210 en cours de recouvrement et
	$95,150 considérés comme non recouvrables.

Les débours se sont élevés à près de $800,000 ; il reste en caisse $2,733 23.

Les extraits donnés du rapport de l'ingénieur en chef Green, indiquent qu'entre Alexandrie et Marshall, le terrain a été nivelé sur un tiers environ du parcours qui est de 146 milles.

Les évaluations de M. Green pour le coût total du chemin, nous paraissent bien faibles ; les voici telles quelles :

Nivellement et ponts	$1,346,700
Voie, traverses et rails	1,814,400
Ateliers, stations, &c.	290,800
Ingénieurs, administration, &c.	346,700
Total général	$3,597,600

Ce qui était $12,288 par mille pour toutes les dépenses, non compris le matériel roulant, de la ligne allant de Bayou Goula à Marshall et à Shreveport, soit une distance totale de 288 milles.

Le bill présenté au Congrès en faveur du chemin de Pacifique du Sud, demande que le gouvernement fédéral garantisse les Bons de ce chemin à raison de $35,000 par mille, ce qui est trois fois plus que l'estimation ci-dessus. Si le bill passe tel qu'il est et si la compagnie de M. Wheelock est admise à profiter des avantages qu'il accorde, elle pourra alors user l'émission de ses Bons, se procurer facilement les capitaux qui lui seront nécessaires.

Louisiane.

Nous saluons cordialement l'apparition d'un nouveau confrère franco-louisianais, édité dans les deux langues à Donaldsonville par M. Félix Reynaud, sous le titre de *Le Vigilant*.

En matière de politique, dit notre confrère, nous nous garder une position indépendante et plutôt expectante qu'active. Nous devons dire toutefois que nous sommes les champions dévoués des principes émanés par notre bien-aimé Gouverneur dans sa profession de foi à Baton Rouge. Tant qu'il continuera à se conformer à cette noble déclaration, et tant que les autres officiers de l'Etat se laisseront guider par ses principes, notre appui bien cordial leur sera assuré.

M. Reynaud explique les raisons qui l'ont porté à publier son journal en français aussi bien qu'en anglais.

Ainsi qu'un grand nombre de nos amis créoles nous avons grandement souffert en voyant l'abandon dans lequel on a laissé depuis tant d'années la langue de nos pères, la langue française; nous avons regardé cet abandon comme une faute et une injustice; une faute, parce qu'il est contraire à nos intérêts de laisser dégénérer nos enfants en ne leur donnant pas les moyens de continuer à cultiver la langue qu'ils ont apprise sur les genoux de leurs mères, et une injustice parce que bon nombre de nos concitoyens ont été établis d'ailleurs, n'ayant pas en dans leur jeune âge les facilités voulues pour apprendre l'anglais, ne voient dans l'impossibilité de se tenir au courant des actes de nos diverses administrations.

C'est donc pour contribuer de notre côté à réparer ces injustices, et à combler cette lacune que nous nous sommes décidé à publier notre journal dans les deux langues. En vue de donner à tous les habitants de l'Assomption, la facilité de suivre, dans tous ses détails, la marche de nos nouvelles administrations qui sont appelées à régénérer le pays, nous nous proposons de publier dans les deux langues toutes les procédures du Jury de Police de notre Paroisse, et du Conseil de ville de la ville de Donaldsonville, comme aussi et celles du Conseil et Board des Ecoles Publiques.

Nous lisons dans le *Lafayette Advertiser* :

La sécheresse qui se fait depuis assez longtemps aussi que la forte chaleur du jour, joint au sauterelles fraîches, sont très défavorable à la croissance des récoltes.

Nous remercions sincèrement notre excellent confrère de l'*Advertiser* du compliment flatteur qu'il adresse à l'*Abeille* à l'occasion de la publication des lois en français.

Achetez vos chemises françaises chez B. Sambre, coin St. Louis et Royale.

VINS.—Nous publions aujourd'hui une annonce de la maison Bousquet & Poupart qui a transféré son établissement du No 95 de la rue Royale au No 41 de la rue Decatur. Cette annonce contient une grande liste de vins fins des meilleures marques de France, de vins de Champagne, de Porto, de Cognac, de Whiskeys. MM. Bousquet & Poupart sont les seuls agents de J. Freyche, de Bordeaux, ce qui garantit la bonne origine des vins. Voyez l'annonce.

L'ANCIENNE ET FIDÈLE VOIE DE JACKSON.

TOUJOURS LA PREMIÈRE.

Cette ancienne voie favorite des voyageurs a été grandement améliorée; ses rails sont en acier, elle a de nouveaux ponts de fer et des nouveaux wagons. Les trains y circulent maintenant avec la célérité et la régularité que de rapidité. Ils se relient avec exactitude aux convois des autres lignes. C'est le chemin le plus court et le meilleur vers l'est par Louisville et Cincinnati.

Ceux qui font des voyages de plaisir peuvent, en prenant cette route, aller par Chicago et le Canada, par les Buffalo et les chutes du Niagara, à New-York et aux villes de bains du Nord, ou même jusque par Louisville, en passant par les lignes de la Géorgie et de la Virginie.

Il y a un vaste choix de trains, au Bureau du chemin de fer Jackson, rue du Coeur No 38, sous le Gaslight Hotel, des billets d'excursion, et de toutes sortes de renseignements sur les meilleurs moyens de rendre vers tous les points du Nord et le Mont-Cenis, par toutes les voies ferrées.

Il n'y a qu'un changement de wagons entre la Nlle-Orléans et New-York et les autres villes de l'Est. Pas de changement entre Chicago, Cincinnati, Louisville et la Nlle-Orléans, ou de St. Louis à la Nlle-Orléans.

Tous les trains sont du palais-dortoir. Prenez donc l'ancienne route de Jackson.

LES INTENTIONS DE MAC-MAHON.—Le télégraphe nous a bientôt incomplètement la dépêche suivante à l'adresse du *Moniteur*. Cet article rapporte des assertions que le président Mac-Mahon ne dément pas en démission et il en termine ainsi :

"Dans un cas, notamment le maréchal pourrait être amené à l'idée de donner sa démission, c'est le cas où les deux Chambres lui faisant opposition, mais, en ce qui touche le Sénat, c'est là une hypothèse qu'il est inutile de discuter à présent."

Comme on l'a vu hier dans une dépêche, les Chambres se réunissent le 16 juin. Il s'engagera un vif débat entre le ministère et l'opposition et il y aura probablement dans la Chambre un vote de défiance contre M. de Broglie et ses collègues. Ceux-ci après avoir aux la Chambre en demeure de voter le budget, lorsque, sur son refus, demander au Sénat son consentement pour la dissolution, consentement qui sera très probablement accordé.

Si le Sénat eût refusé la dissolution, Mac-Mahon eût, sans doute, donné sa démission, ce qui aurait précipité une crise violente. Le conseil donné par le comte de Chambord à son partisan, évitera cette catastrophe et permettra au maréchal-président de rester au pouvoir et d'observer son appel au pays pour de nouvelles élections. Jusqu'à présent, le Maréchal le plus strictes à dé observés, et les accusations de coup d'Etat et de coup de tête ne sont que l'expression du dépit des partis désappointés. Gambetta a eu beau s'abriter derrière le vieux Thiers, il restera le seul chef de la lutte engagée contre Mac-Mahon ; et la France sera à prononcer entre la révolution en permanence, représentée par Gambetta et la république conservatrice, représentée par Mac-Mahon. Il convient d'attendre patiemment le résultat ; la France n'est pas prête pour avoir à subir une épreuve de plus.

Nominations par le Gouverneur.

David King, O. C. Wasmus, Jek Sterling, jurés de police pour la paroisse Ste Carroll.

Félix H. G. Taylor, collecteur de taxes pour la paroisse d'Ste Carroll.

Amos W. Grubb, inspecteur des poids et mesures pour la paroisse de Richland.

A. E. Evans, comptable du 6e ward de la paroisse de Morehouse, en remplacement de William Lawhead, démissionnaire.

Léon Gauthier, notaire pour la paroisse des Avoyelles.

NOUVELLES DE FRANCE.

Le *Moniteur universel* publie la note suivante :

"Les membres du cabinet ont fait part à tous ceux qui ont conféré avec eux de leur résolution bien arrêtée de se montrer très vigilants et très énergiques dans la répression légale de tout désordre et de tout acte qui serait de nature à inquiéter le pays, en l'indisposant en erreur sur les intentions du Président de la République.

"Toutes les fois que, soit au sein des corps élus non politiques, soit dans des réunions, soit dans des journaux, on insinuera que le but ou le résultat de la condition de chef de l'Etat d'un le gouvernement ou qu'il prépare un coup d'Etat, ou qu'il se produira toute autre assertion de cette nature, le plus ses devoirs qu'il tient de la loi, et ne permettra à personne d'égarer ou de troubler l'opinion publique."

La *République française* annonce qu'elle a reçu ce qu'elle appelle une circulaire lettre circulaire, signée d'un nom illisible et portant convocation du "peuple en masse" pour aujourd'hui dimanche, sur la place de la Concorde, à l'effet de protester contre le ministère de Broglie.

La *République française* fait suivre cette annonce d'un avis conseillant à ses lecteurs de ne pas répondre à cette invitation.

Nous apprenons, dit la *Paix*, que le maréchal de Mac-Mahon vient de prendre la résolution de faire un voyage dans les départements. Il a dit à plusieurs députés que nous pourrions nommer, qu'il entendait, comme il l'a déclaré déjà, se tenir sur le terrain de la défense des intérêts conservateurs et soutenir avec la plus grande énergie les délibérations importantes qu'il vient de prendre.

On nous assure que le gouvernement va prendre des mesures pour arrêter certains journaux étrangers dans la voie dans laquelle ils se sont lancés contre la France et son gouvernement. Plusieurs de ces journaux ont été saisis à la frontière et quelques correspondants de journaux étrangers séjournant à Paris de tendre ont pu à être invités à modérer leur langage.

LA POLITIQUE DE MAC-MAHON.—La Correspondance Havas publie la note suivante :

"Le Président de la république a reçu ce matin plusieurs personnages politiques.

"Le Président a exprimé à tous sa ferme volonté de maintenir la politique de paix avec toutes les puissances, et de régénérer avec la plus grande fermeté les démonstrations ultramontaines qui pourraient se produire."

La note suivante a paru le lendemain :

La politique de M. le président de la République se résume en deux mots : à l'intérieur, l'ordre public rigoureusement maintenu ; au dehors, la paix scrupuleusement sauvegardée.

Le gouvernement dirigera tous ses efforts vers ce double but, que lui commandent à la fois les intérêts et les vœux de la nation. M. le maréchal de Mac-Mahon compte, pour le seconder dans cette tâche patriotique, sur la sagesse de tous les bons citoyens.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Le prof. Cooke, obéissant à la demande d'une foule de gens, s'est décidé à exhiber aujourd'hui deux grands exercices, l'un en matinée et l'autre en soirée. Tous les tours enfoncés précédemment seront répétés. Miss Salome Crawford accomplira des faits de clairvoyance extraordinaires. Le prof. Cooke est sur son départ. Qu'on se presse donc, si l'on veut se rendre compte de la manière dont les frères Davenport et autres avaient en capter l'attention, l'admiration et la bonne foi d'un public trop crédule!

ARRIVÉE DE M. BILLIET-NONON.—M. Billiet-Nonon, l'habile contremaître parisien qui, depuis quelques années, a fait tous les contremaîtres et la plus grande partie des accessoires pour la plupart de nos processions carnavalesques, vient d'arriver à la Nouvelle-Orléans, afin de concilier de nouveaux contrats pour la saison prochaine. Il a déjà passé par Memphis et il doit se rendre à Mobile et à Galveston dans quelques jours. M. Billiet-Nonon est descendu au restaurant Antoine rue St. Louis.

ROYAL HOTEL, AU CANADA.

Voici la saison des voyages, et les privilégiés qui pouvaient s'amuser, dérivent rempre pour quelques semaines la lourde chaîne du travail, cendient la carte et consultent les annonces de protes son pour savoir où ils pourront aller avec le plus d'agrément pour leurs vacances d'été.

Il est tout naturel que nous, gens du Sud, brûlés par notre soleil tropical, nous tournions les yeux vers le Nord. Eh bien, il y a là-bas, sur les bords de la Gatineau, bien loin dans le Canada, un hôtel que nous nous plaisons à signaler à nos nombreux lecteurs. C'est le Royal Hôtel, situé à Hamilton, et dirigé par MM. Reed & Brother. Construit sur un plateau qui domine à bas, entouré d'admirables montagnes, baigné dans une atmosphère limpide, on ne saurait imaginer un site à la fois plus pittoresque et plus charmant. Le tout pittoresque à l'endroit ne dépasse jamais l'égoïsme Parisiens. Aussi les voyageurs et étrangers de toutes les parties des Etats-Unis et du Canada.

On y rencontre des gens qui ne disent malades, qui l'ont été ou qui craient l'être, et qui, grâce à la salubrité du climat, ont trouvé les appétits de la plus vigoureuse santé. Ceux que, en effet, les tourments qui, depuis à Paris en médecin, arrivent malades à Hamilton, en sont plus sortis une semaine dans cet endroit enchanteur.

Pour les bourdons de l'hôtel, les résultats abondant; ils ont la pêche et les promenades en bateau sur un lac merveilleux; le promenade dans des forêts enchantées, parcourues de cascades, bénéficie de vastes grandiloques, pâturages à l'ombre.

Hamilton, qu'on a surnommé avec raison le Montagne du Canada, est bâti sur le magnifique Bain de Hewitington, et n'est qu'à quelques milles des chutes du Niagara; les voyageurs qui descendent au Royal Hotel peuvent aller visiter Sulphur Springs, Mount Absolute, Grand Springs, the Leamington, Sandwich et Mineral Creek et Hamilton Springs, qui constituent le vaudeville de la ville.

Disons que MM. Reed & Brother viennent d'ajouter récemment et d'une manière vraie d'hôtel permanent. La table y est excellente, les chambres bien bâties, vastes, parfaitement aérées, les services irréprochables et pas les prix de vin.

Nous ne disons pas que tous ces avantages ne se trouvent dans d'autres hôtels du Canada et du Nord. Mais MM. Reed & Brother vous offrent des avantages à un prix très modéré, et vous trouvez aussi exceptionnellement le doute de vous trouver Pâté gratuite.

Chambres devant toute et toute toilette chez B. Sambre, Magasin des nouveautés françaises et mode.

Chronique de la Ville

Rapport de la Commission sur le projet de chemin de fer de l'Etat.

Mr Gaynes commence le projet comme devant aller complètement au développement du pays, qui est à peu dédié. Il ne voit aucune raison de la Commission, le droit de pouvoir de demandé. Après avoir pris en sérieuse considération les objections qu'on fait valoir contre cet projet, il en conclut que les objections n'ont aucun fait pour contrebalancer les avantages qui résulteront nécessairement du nouvelle chemin des grands découvert de l'Est vers le Sud. En conséquence, le rapport se borne à recommander, qu'il ne soit pas adopté favorables à l'intérêt de la ville, sans qu'on en rien aux vues des entrepreneurs. Qu'en dépit du gouvernement la réparation que rien ne prenne le chemin et le tracé du fond. Cet chemin ne nous paraissent tête indécent, et le projet modifié ainsi qu'il ne nouvrons que des approbateurs. Mais, finirons, en conséquence, le Conseil de ville à le sanctionner de son vote sans perdre de temps.

La Gouvernante.

Le Bureau de Santé ayant prévoyé l'éventualité que le moment de procéder des précautions sanitaires opérer certaines partie de mer ainsi que les tropiques jusqu'à arrivé, le gouv. Mahoulin vient de donner une proclamation établissant à partir de la quarantaine sur les navires venant de la Jamaïque, Havane, Matanzas, Sagua la Grande, Cienfuegos, Santiago de Cuba, Kingston, Porto Rico, San Juan, Santo Domingo et Vera Cruz. Les officiers, les équipages, les passagers et les marchandises, venant à bord de ces navires, seront soumis à la loi des quarantaines.

Ajournement au 1er Septembre.

Le Bureau de convention a tenu lundi sa dernière séance avant l'ajournement. Les Bons qui ont été convertis :

Isidore Newman & Co :	
8 Certificats au pair	$88,881
1 Bon 5 pour cent d'argent du Louisiana and Texas Railroad	1,000
2 Billets d'Etat 5 et 10 Billets d'Etat, Acte 188	140
A. Ehrer Boder & Co :	
1 Bon et coupon $1000 6 pour cent, du New-Orleans, Opelousas and Great Western Railroad	1,010
6 Bons et coupons $1000 6 pour cent du New-Orleans, Opelousas and Great Western Railroad	6,000
1 Bon et coupon $1000 6 pour cent du New-Orleans, Opelousas and Great Western Railroad	1,005
12 Bons $500 6 pour cent, nommés au Trésorier d'Etat	6,000

Après l'adoption de diverses résolutions que nous donnerons si-après, le Bureau s'est ajourné au 1er Septembre 1877.

Bénéfice que l'agent fiscal est autorisé à demander immédiatement à l'exécution des billets de banque nationale de N. York les plus propres à la commodité de l'Etat, imprimés et lithographiés, suivant l'acte 3 de 1874 et quand elles seront obtenues, elles seront placées en lieu de sûreté et ne seront jamais de permanent conseiller sur une résolution forte du bureau.

Résolu, 1° Que le président et le secrétaire du Bureau sont par les présentes autorisés à faire une requisition écrite pour avoir les bons appropriés à l'échange des obligations vallées de l'Etat.

2° Du surplus détaillé des diverses séries de bons, fondés, tels qu'il suivant le livre de nos minutes, faisant un total de [illegible] le montant en cancellée qui faire besoin pour compléter l'échange.

3° Qu'il soit détaillé des consolidés, donnant le montant de chaque dénomination, nécessaire pour couvrir les bons convertis, lesquels quand ils seront obtenus, seront séchés, conformément à la loi, et remis aux ayant-droit, avec des certificats pour telles portions fractionnelles qui ne peuvent être converties par la raison qu'il n'existe pas de bons de dénominations assez faibles. Que cette requisition sera l'autorité de l'agent fiscal pour délivrer les consolidés demandés dans la résolution conformément au paragraphe 1 de la section 3 de l'art. No 95, approuvé le 15 mars 1877.

Résolu que le 10 juin 1877 ou avant, l'agent fiscal donnera avis public que la banque payera à la solvabilité tous les coupons dûs le 1er juillet 1877, des bons consolidés de l'Etat émis sous l'acte No. 2 et qu'avis de cette résolution sera donné en dit agent.

Incendie.

Le cottage en bois, appartenant à M. Nugent, situé rue Jackson, entre les rues Madison et Serve, à Jackson, a pris feu lundi soir, vers les 10 heures. Les flammes ont gagné le cottage attenant et les deux bâtisses ont été totalement détruites. La dernière appartenait à M. Krone. La perte totale s'élève à $1,500.

Le Bureau de Souscription.

Ce Bureau aura bientôt fini ses travaux. Il ne lui reste plus qu'à adresser la décision de la Cour Suprême sur les bons dont la validité lui a été soumise et le gouv. Nicholls a informé le Bureau que des arrangements avaient été pris pour avoir cette décision prochainement.

Dans sa dernière séance, le Bureau a invité l'agent fiscal à faire connaître, suppléé qu'il a reçu, son intention de payer l'intérêt de juillet prochain des dettes consolidés. L'agent fiscal paye en ce moment les coupons arriérés de janvier 1875, 1876 et 1877, dont les bons n'ont été convertis qu'après cette date, plus ceux-ci, viendra l'intérêt de juillet de l'année courante. Nous ne doutons pas que tous ces payements ne se fassent avec la plus complète et exactitude, et que le crédit de l'Etat de la Louisiane n'en soit relevé au point d'être classé au-dessus du crédit de plusieurs d'autres Etats. La vérité est que la dette de la Louisiane est faible comparée à ses immenses ressources.

Requête authentique.

La déposition de Mme Field que nous avons donnée hier nécessitait l'interrogatoire de plusieurs personnes qui ont assisté à la dernière entrevue et qui tenaient cet récit de d'une manière plus ou moins négative avec les charges et insinuations qui avaient été faites contre elles, mais ceux-ci jamais ne jeter la pierre les uns contre les autres. Tout au plus se laissent-elles quelques petits griffures qui ne portent pas et ne laissent pas de marque. Mme Field seule a montré une franchise plus grande.

Nous ignorons si elle a tout dit, mais c'est certainement le témoin qui a dit le plus de choses contre les malfaiteurs du gouvernement radical et qui a son mépris pour la ville légalité administrative.

On a entendu d'abord Mr H. C. Dibble qui a dit qu'il fournissait sans difficulté au stenographe du comité les bons volés à Mr Johnson. Elles sont relatives à des warrants émis en faveur de certaines personnes de service dite officiale. M. Dibble fera les mêmes lettres par son secrétaire pour le service du comité.

Quant à l'entrevue de Mme Field sur le rapport fait par M. Dibble de lui laisser emporter le livre de dépôts de son mari, M. Dibble pense qu'il a dit à cette dame qu'elle pourrait prendre toutes les lettres d'un caractère privé, mais que les bénéfices réclamés requérant les bons volés et ceux qui se trouvaient dans le livre pouvaient intéresser un bureau. Il n'a jamais vu, du moins, le livre de lettres; il ne l'a jamais regardé et ne sait ce qu'il contient. Il n'a jamais non plus parlé à M. Johnson de quelque chose des livres du bureau de l'indécent. M. Johnson ne l'a jamais consulté en sa capacité officielle et il ne peut dire sur quel il le consultait comme son ancient particulier.

M. Aldigé montre alors le livre de l'ancien général Field et que une des pages on voit une lettre écrite de Dibble et qui tel est remise pour qu'il la réclamation.

M. Dibble dit que c'est bien la même, conseillé la signature qu'il avait faite au cours.

Mr Kellogg est appelé sur la réalité et le prétendu [illegible] qui a donné [illegible] les explications qu'en lui [illegible] m. Il dit qu'il n'est jamais intervenu qu'en qualité d'ami, et que les devoirs de [illegible] qu'en les devoirs de l'Etat, en [illegible] comme premier officier de l'Etat, les [illegible] dans flammes de l'Etat, afin d'en prouvé que le prédit en [illegible] le [illegible] de l'Etat de la [illegible] Mr Johnson lui avait dit recommandé [illegible] de la ville et comme il [illegible] bonnes du bien, il pensa que en nominant à la place [illegible] [illegible] Mr Kellogg dit qu'il a eu une conversation avec Field au bureau du [illegible] à l'égard de Chinn [illegible] [illegible] Field qu'il avait fait [illegible] Chinn [illegible] [illegible] Field [illegible] [illegible] [illegible]